



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation,  
l'Agriculture et la Forêt d'Occitanie**

Service Régional de la Formation et du Développement

Dossier suivi par : Nicolas MATTOSSI

Tél. : 04 67 41 80 14

Mèl. : [nicolas.mattossi@agriculture.gouv.fr](mailto:nicolas.mattossi@agriculture.gouv.fr)

**ADAR CONSEIL  
104 AVENUE DES FOUGÈRES**

**93420 VILLEPINTE**

A l'attention de M MOTTAL Sam

**Objet :** Enregistrement dispensateur de formation relative à l'hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale

N° enregistrement : **760560512022**

Montpellier le 30/12/2022

Madame / Monsieur

Vous m'avez fait part de votre intention de mener l'action de formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L233-4 du code rural et de la pêche maritime. J'ai l'honneur de vous notifier votre enregistrement comme dispensateur de cette formation auprès de la DRAAF Occitanie et vous communique en pièce jointe le modèle d'attestation de suivi de formation renseigné de votre numéro d'enregistrement. Vous êtes chargé de remettre cette attestation à chaque stagiaire au terme de sa formation.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilée à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L 6351-1 du code du travail.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la formation n'est plus référencée au répertoire spécifique de France Compétences et n'est donc pas éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

Cet enregistrement vous engage à :

- Respecter les exigences de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 et en particulier viser les objectifs décrits dans le référentiel de formation,
- Respecter l'article 1 de l'arrêté du 23 novembre 2022 : « *seule une formation en présence des personnes concernées est autorisée. La mise en œuvre d'une formation à distance n'est pas autorisée* ».
- Tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe I de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- Fournir annuellement un bilan de l'activité de la prestation de formation réalisée.

Ce numéro d'enregistrement est régional et ne vaut que pour les stagiaires formés en Occitanie. Dans le cas où vous mettriez en œuvre la formation dans d'autres régions, vous devriez demander votre enregistrement auprès de chaque DRAAF concernée.

Je vous prie d'agréer, madame / monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



La déléguée académique,  
chef du Service Régional de la Formation et du Développement

Anne DÉTAILLE  
Le Chef du Service Régional  
de la Formation et du Développement  
Par Délégation  
L'Adjoint au Chef de Service

Nom de la région: Occitanie

Numéro d'enregistrement au répertoire ROFHYA :

7	6	0	5	6	0	5	1	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---



**Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée  
à l'activité des établissements de restauration commerciale**

*(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale et arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)*

Je soussigné(e).....  
en qualité de .....

atteste que M./Mme (*barrer les mentions inutiles*).....  
né(e) le:

a suivi la formation spécifique en hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale pour le secteur d'activité suivant(s) (*cocher la ou les cases correspondantes*):

- Restauration commerciale
- Cafétérias et autres libres-services
- Restauration de type rapide

d'une durée de 14 heures qui s'est déroulée le :.....

Les objectifs de formation visés sont :

.....  
.....  
.....  
.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à .....

Le .....

Signature et qualité du dispensateur de formation  
(cachet)